



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section langues vivantes étrangères : anglais, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Isabelle LEGUY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

Mme Catherine MULLER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
M. Ludovic SAUVAGE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

Académie de LILLE

Secrétaires généraux

Mme Amandine BELLEVILLE
Professeure certifiée
M. Frédéric XABADA
Professeur agrégé

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

Mme Cécile CASSAGNE
Professeure agrégée
Mme Laurence FOUQUERAY
Professeure agrégée
M. Steven FRANCISCO
Personne à compétences particulières
Mme Lynda ITOUCHENE
Professeure agrégée

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de NANTES

Académie de LILLE

Académie de VERSAILLES

M. Loic MEYRONIN
Professeur agrégé

M. Nicolas VIVIER
Professeur certifié

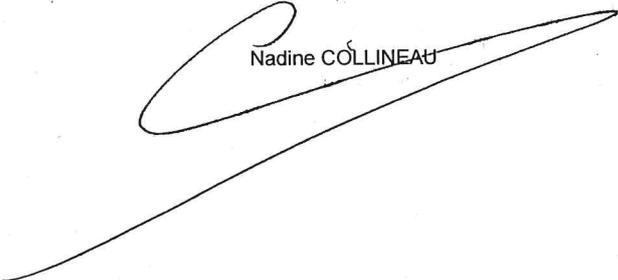
Académie de VERSAILLES

Académie d' AMIENS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU